

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Justine Hurtubise](#)

<https://www.cadre21.org/membres/e84d67161049df657d6f07bd>

Date d'obtention : 2022-05-02 13:38:02

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Lorsqu'il est question de pornographie juvénile, il faut enclencher le protocole Sexto. D'abord, il faut écouter le ou les élèves concernés et noter comment ils voient la situation avec des faits sans influencer les élèves de par nos commentaires. Ensuite, nous confisquons le ou les téléphones cellulaires qui aurait pu servir à de la production, de la distribution ou de la redistribution de pornographie juvénile et aviser le service de police.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Qu'il faut toujours rencontrer les personnes concernées par les photos intimes, même si ce n'est pas la personne que l'on voit sur les photos et prendre le temps de faire le protocole sexto avec chacune des personnes concernées par les photos avant d'aviser le service de police.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Lorsque l'élève tient à nous montrer les photos et les vidéos qui pourraient contenir de la pornographie juvénile. Il est important de leur dire que nous ne pouvons pas voir les photos et les vidéos, car ce serait une infraction criminelle, mais que nous le croyons et de prendre le temps de noter ce que les images ou les vidéos montrent objectivement sans les voir.